

APPEL À PROJETS

Pour un tourisme durable en Grand Est



UNE RÉGION ATTRACTIVE

Attractive, la région Grand Est se situe au cœur de l'Europe, partageant ses frontières, au Nord et à l'Est, avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse, et, à l'Ouest, avec Paris et l'Île-de-France.

Cette position géographique privilégiée, connectée à la mégalopole européenne, confère au Grand Est une attractivité et une ouverture aux marchés internationaux qui la placent parmi les cinq régions françaises les plus recherchées par les investisseurs étrangers.

Le dynamisme de son marché intérieur, la proximité des clientèles du Nord de l'Europe au fort pouvoir d'achat et la présence toute proche de la zone de chalandise francilienne en font une terre d'élection pour l'investissement et le développement de projets dans les domaines les plus divers.



Avec plus de 6 milliards d'euros de consommation annuelle, 60 000 emplois directs et 64 millions de nuitées chaque année, l'économie touristique contribue tant à l'essor du Grand Est, qu'à son image de marque et son attractivité.

UNE NATURE PRÉSERVÉE

L'attractivité du Grand Est tient également à l'identité forte de ses territoires, à son patrimoine historique, architectural, gastronomique, à sa vitalité sur le plan culturel et sportif. La richesse et la diversité de ses milieux naturels préservés, de ses vastes espaces forestiers, de ses écosystèmes contrastés et typiques, font du Grand Est une terre propice à un tourisme de nature.

Sa mosaïque de paysages, où alternent plaines et plateaux, lacs et forêts, massif et vignobles offre aux visiteurs et à ses habitants, un accès incomparable à la nature et aux potentialités d'un tourisme de proximité, ouvert sur son histoire, ses traditions et sa modernité.



UN TOURISME DE SENS

Contrairement à d'autres territoires français qui ont construit leur économie touristique sur un tourisme de masse très saisonnier, **les destinations touristiques du Grand Est** (l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, l'Ardenne, les Vosges, la Moselle) ont développé une économie bâtie principalement sur **la rencontre, le lien social, l'expérience et les savoir-faire partagés** ainsi que sur des événements et des animations s'appuyant sur des traditions fortement ancrées, un tourisme de sens qui offre aux visiteurs un véritable enrichissement personnel.

UN TOURISME DE NATURE

La tendance est au retour à un tourisme davantage tourné vers la nature. Le besoin de réassurance, le souhait de distanciation, de reconnexion à la nature, le succès des modes de déplacement doux plaident en faveur d'un **tourisme de proximité, plus vert, davantage ancré dans les territoires, leurs traditions, leurs richesses patrimoniales et naturelles** : un tourisme plus responsable et plus respectueux de l'environnement.



VERS UN TOURISME DURABLE

La Région Grand Est lance **un Appel à projets pour un tourisme durable visant à accompagner et soutenir financièrement des projets touristiques d'ampleur, innovants, portés par des opérateurs privés sur son territoire.** Ces projets touristiques participeront à la construction du tourisme de demain. Ils ont vocation à répondre aux aspirations des touristes mais également des habitants en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Ils viendront conforter l'attractivité régionale en proposant **une offre nouvelle et différenciante pour la destination Grand Est**, contribuant ainsi à son ambition d'intégrer, à l'horizon 2025, le cercle des dix premières Smart Tourism destinations mondiales.

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS ?

Des projets d'hébergement ou d'infrastructures de loisirs au service du développement de l'économie touristique du Grand Est.

Ces projets devront être respectueux de l'environnement et contribuer au développement durable et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les projets devront obligatoirement répondre aux enjeux suivants :

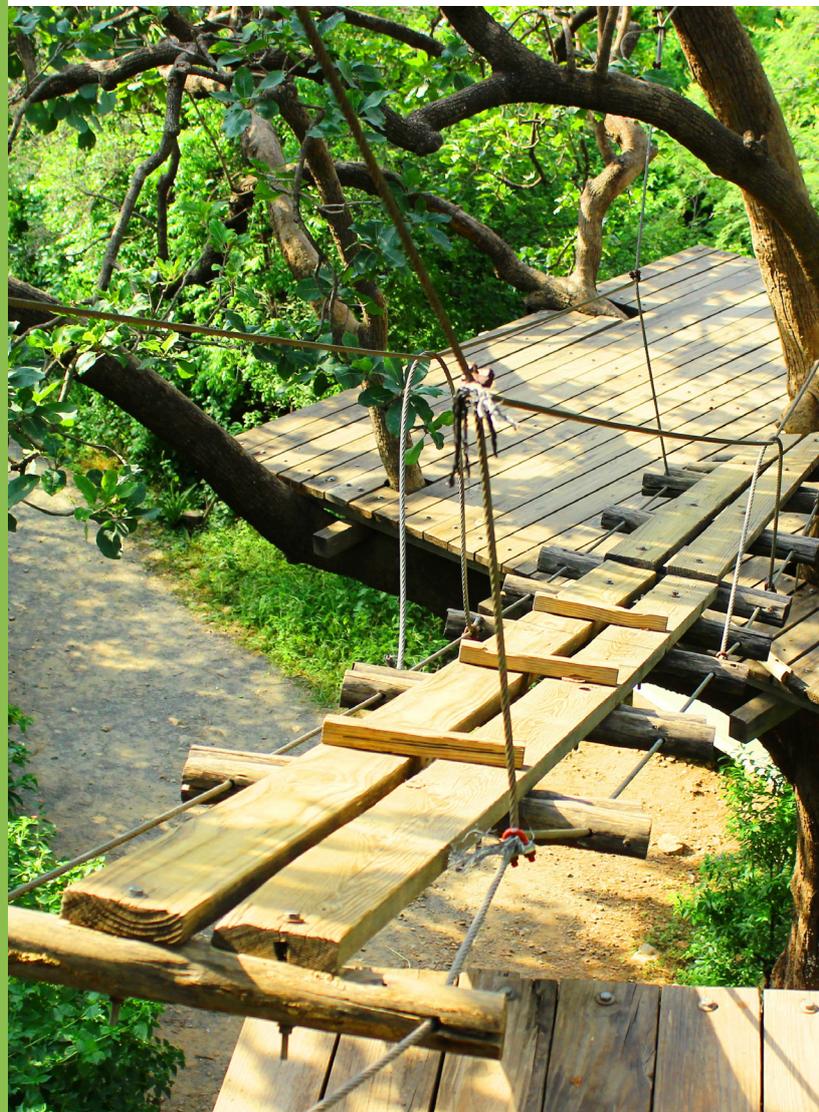
- Les projets devront proposer des **infrastructures de loisirs durables génératrices de nuitées ou de prolongation de séjours**, et/ou **la création, l'extension ou le renouvellement d'une offre d'hébergement de qualité, labellisée ou certifiée**, couplée à des activités touristiques sur le site envisagé. Cette offre d'hébergement devra notamment être accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Le projet devra être un **projet d'ampleur (budget d'investissement global de +/- 3 M€)**, qui réponde à l'ensemble des objectifs de la politique touristique de la Région et qui constitue une offre touristique d'envergure au regard des flux touristiques actuellement observés sur le territoire ; **ce projet doit donc générer un nombre conséquent de flux touristiques et de nuitées de manière directe ou induite.**
- Le projet devra comporter une **démarche innovante** d'ordre technologique, environnemental ou organisationnel. Une attention particulière sera portée à la création d'un **véritable concept innovant** sur un site que le porteur de projet aura lui-même identifié.
- Les projets proposés devront **répondre aux ambitions de la Région en matière d'attractivité**, qui consistent à faire du Grand Est **une région de référence en France et en Europe d'un mode de vie « sain » et « accessible »**, caractérisé par les atouts de nos territoires : douceur de vivre, facilité d'accès, bien-être, production agricole et alimentation de qualité, services de santé performants, environnement préservé, diversité des territoires et des espaces naturels remarquables, circuits courts, ...
- Une importante phase de **concertation devra être intégrée en associant la population, les collectivités locales et les acteurs touristiques du territoire d'accueil** autour de l'élaboration et de la bonne acceptation sociale du projet.



- Les projets doivent répondre aux **enjeux de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique** dans leur conception et leur implantation. Ils seront évalués à partir des critères suivants:

- **L'implantation** et la **construction** des différents locaux nécessaires au projet devront être réalisées dans un objectif d'intégration environnementale, de préservation du cadre naturel environnant et des ressources naturelles afférentes (insertion et respect de la structure paysagère initiale du site, faible empreinte bâtementaire, ...)
- Les **matériaux utilisés** pour la construction devront être respectueux de l'environnement (respect de la RE 2020 pour les constructions nouvelles, matériaux biosourcés, audit énergétique et thermique, label BBC Rénovation pour les réhabilitations) ;
- Les projets viseront à atteindre les objectifs environnementaux suivants dans leur gestion quotidienne :
 - Les équipements devront veiller à avoir une **utilisation responsable de la ressource en eau et en énergies**. Sur ce point, l'utilisation d'énergies non-renouvelables devra être prohibée et les prélèvements en eau réduits.
 - Une attention particulière devra être portée au **recyclage des déchets** et à la forte **diminution des pollutions** de toute nature (air, eau et sols notamment).
 - Une attention particulière devra également être portée au **respect, à la protection et la valorisation de la biodiversité** dans et autour du site d'implantation ainsi que dans les activités et services associés proposés, voire à la mise en place de mécanismes de compensation environnementale avec un objectif d'absence de perte nette de biodiversité¹ et en favorisant les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et la Valorisation des services écosystémiques.

Les projets retenus devront, à tout le moins, être conformes aux ambitions de la stratégie en faveur de la biodiversité (SRB) de la Région (<https://biodiversite.grandest.fr>). Une réflexion et une anticipation des impacts en cycle de vie du projet seront valorisées.



¹ conformément à l'article 69-Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

- **Les transports à l'intérieur du site devront être respectueux de l'environnement et de** la quiétude des écosystèmes environnants, grâce notamment à la valorisation de transports en commun et/ou l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques. A ce titre, les projets comportant des randonnées pédestres ou cyclistes pourront être valorisés. Par ailleurs, les projets devront s'appuyer, dans la mesure du possible, sur des transports collectifs existants pour les déplacements depuis et vers les sites ; cette accessibilité douce, depuis et vers les sites concernés, pourra être valorisée.
- Dans le cas où les projets proposés comporteraient une offre de restauration, une attention particulière sera portée à **l'approvisionnement local et durable** ainsi qu'à la mise en place de circuits de proximité.
- De manière générale, la **politique d'achats** du porteur de projet sur le site devra être **responsable** autant que possible.
- Les projets devront veiller à **favoriser les retombées socio-économiques du territoire d'implantation en dynamisant l'activité et l'emploi local**, de manière permanente comme saisonnière.

Les porteurs de projets sont encouragés, de manière générale, à intégrer et utiliser des solutions technologiques innovantes, respectueuses de l'environnement et rentables économiquement, telles que celles recensées par la Fondation Solar Impulse, partenaire de la Région Grand Est dans la mise en œuvre de son plan de relance vert.



Aucun site ni aucune typologie de territoires n'ont, à ce stade, été présélectionnés par la Région dans le cadre de cet appel à projets pour un tourisme durable en Grand Est.

Les porteurs de projets devront, après en avoir vérifié la faisabilité, proposer un ou plusieurs sites potentiels d'implantation (ou de développement d'infrastructure existante) de leur projet dans le cadre de leur dossier. Le pôle dédié à la prospection internationale de l'agence Grand E-nov+ pourra conseiller et accompagner les opérateurs dans cette démarche.

Contact :

Cyril BRID

Chef de Projet tourisme et services /
Investment Advisor

c.brid@invest-easternfrance.com

Au titre de son « plan forêt-bois », la Région sera particulièrement attentive aux projets qui pourront être proposés dans ou autour des espaces forestiers régionaux ou en lien avec ces derniers.

De même, dans un souci de meilleure régulation des flux touristiques sur son territoire, la Région portera une attention soutenue aux projets proposés dans des zones territoriales en reconversion ou à faible pression touristique.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CET APPEL À PROJETS ?

- Tout porteur de projets privé, quel que soit son statut.
- Les porteurs de projets peuvent se présenter sous la forme d'une structure unique, sous forme de société, ou d'un groupement de sociétés.
- En cas de groupement, aucune forme juridique déterminée n'est imposée par la Région.

CALENDRIER

Les projets sont sélectionnés en deux phases

- Une première phase pour recueillir les projets de la part d'opérateurs ou de groupements d'opérateurs, qui présenteront notamment **une synthèse du projet** qu'ils envisagent de développer. Ce premier tour permettra de mesurer l'adéquation des projets proposés aux objectifs et attentes de la Région, et de sélectionner les groupements ou opérateurs autorisés à déposer une **proposition détaillée** ;
- Une deuxième phase pour recueillir les propositions détaillées de la part des groupements ou opérateurs retenus à l'issue de la première étape.

DATE LIMITE DE REMISE
DES PROPOSITIONS :

1^{er} tour : 30 septembre 2022 (minuit)

2^{ème} tour : 31 mars 2023 (minuit)

CHOIX DU OU DES PROJETS RETENUS : JUIN 2023

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS ?

1^{er} PHASE

Les projets seront examinés au regard des critères suivants, qui ne sont **ni pondérés ni hiérarchisés** :

- Compréhension des enjeux économiques et environnementaux (cf. p 3) de la Collectivité régionale et capacité du projet à répondre à ces enjeux
- Références, robustesse et pertinence du porteur de projet au regard du contexte et des enjeux du projet qu'il soumet à la Région
- Nature du projet envisagé
- Modalités de financement du projet
- Solidité juridique et financière du porteur de projet
- Pertinence du modèle économique du projet en investissement et en exploitation
- Exploration des capacités foncières d'implantation du projet
- Analyse de marché et des retombées économiques potentielles

2^e PHASE

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

QUALITÉ DU PROJET :

- Qualité du concept touristique proposé et réponse aux enjeux actuels de la Région en matière de tourisme
- Qualité des différentes activités envisagées sur le site et pertinence de l'implantation géographique choisie
- Caractère innovant du projet
- Impact touristique du projet proposé (nombre de nuitées générées...)
- Etude de marché approfondie
- Calendrier de déploiement

PERTINENCE DU PROJET SUR LES ASPECTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Prise en compte des enjeux de la Région dans la conception et l'implantation du site (intégration dans son environnement naturel, préservation du cadre naturel et des ressources, matériaux choisis...)
- Prise en compte des enjeux relatifs au développement durable dans l'exploitation du site (utilisation des ressources en eau et énergie, recyclage des déchets, modalités de transport...)
- Mise en place d'un outil de qualification et de quantification des critères de la démarche Développement Durable pour évaluer les plus-values du projet
- Moyens mis en œuvre ou compétence du porteur de projet ou des membres du groupement pour définir la stratégie biodiversité, développement durable et de lutte contre le dérèglement climatique.

QUALITÉ DE L'OFFRE JURIDICO-FINANCIÈRE :

- Pertinence du montage juridico-financier envisagé
- Robustesse et équilibre financier du projet
- Part financière dédiée pour chacun des piliers du développement durable.

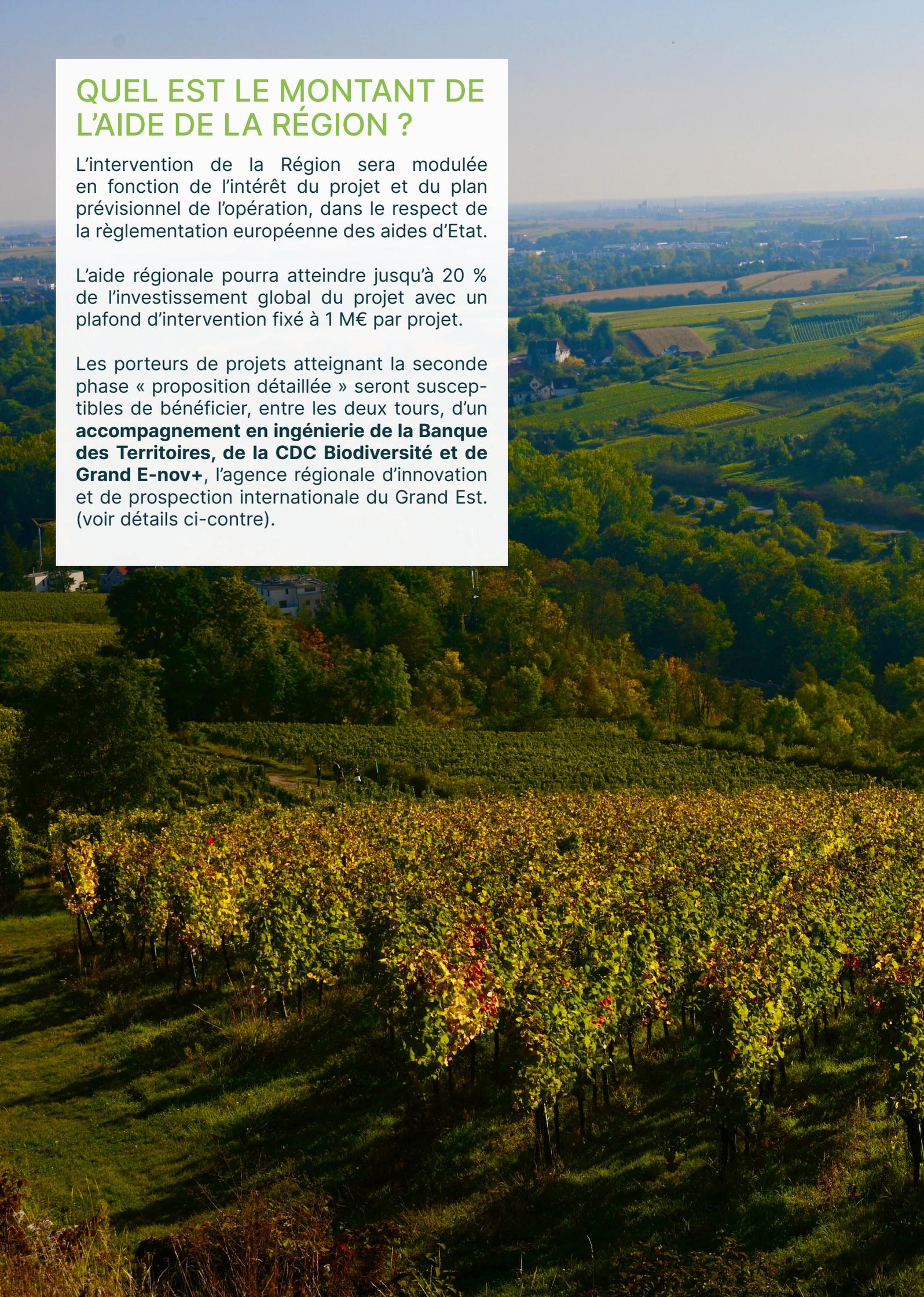


QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DE LA RÉGION ?

L'intervention de la Région sera modulée en fonction de l'intérêt du projet et du plan prévisionnel de l'opération, dans le respect de la réglementation européenne des aides d'Etat.

L'aide régionale pourra atteindre jusqu'à 20 % de l'investissement global du projet avec un plafond d'intervention fixé à 1 M€ par projet.

Les porteurs de projets atteignant la seconde phase « proposition détaillée » seront susceptibles de bénéficier, entre les deux tours, d'un **accompagnement en ingénierie de la Banque des Territoires, de la CDC Biodiversité et de Grand E-nov+**, l'agence régionale d'innovation et de prospection internationale du Grand Est. (voir détails ci-contre).





BÉNÉFICIEZ DE L'EXPERTISE DES PARTENAIRES DE LA RÉGION

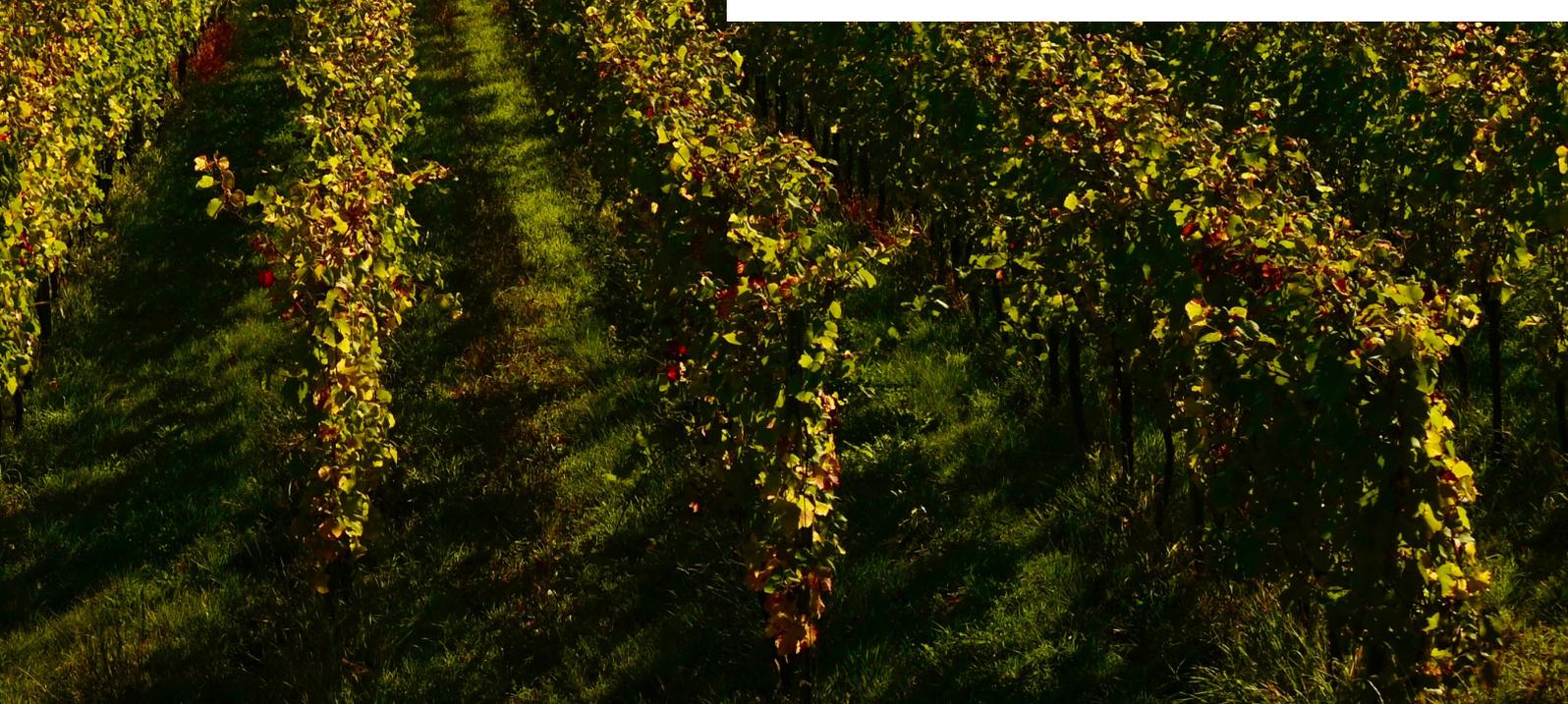
La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts :

- appui méthodologique à l'élaboration des projets sélectionnés (définition des études à réaliser, analyse du marché et des modèles économiques, ...) et expertise quant à leur structuration juridique et financière ;
- accompagnement des collectivités locales d'implantation des projets sélectionnés dans leur stratégie d'accueil (enjeux et impacts touristiques, aménagements nécessaires, ...)
- possibilité d'intervention en fonds propres ou quasi-fonds propres (actions, CCA,...) en fonction des besoins de financement des projets sélectionnés et de leur structuration juridique et financière.

CDC Biodiversité :

- conseil et accompagnement pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité autour du foncier. Eclairage des porteurs de projets dans le choix des décisions et outils susceptibles de répondre à leurs besoins, leurs attentes, leur degré d'appropriation de la thématique biodiversité et les spécificités de leur secteur d'activité.

Grand E-nov+ :

- dans le cadre de sa mission de prospection internationale, l'agence Grand E-Nov+ accompagne les porteurs de projets touristiques à tout stade de leurs projets d'investissement en Grand Est : présentation de l'attractivité régionale et des différents écosystèmes, identification de terrains et bâtiments disponibles, mise en relation avec les acteurs locaux, ...)
- 

REMISE DES PROPOSITIONS

Les porteurs de projets doivent obligatoirement envoyer leur dossier à l'adresse mail :
projets-tourisme-durable@grandest.fr

Cet envoi dématérialisé devra être doublé d'un envoi papier à l'adresse ci-dessous :

RÉGION GRAND EST

Direction du tourisme

Appel à projets « Tourisme durable »

1, PLACE ADRIEN ZELLER
67070 STRASBOURG CEDEX

FRANCE

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à adresser un mail à la Direction du tourisme de la Région :
christophe-michel.heitz@grandest.fr
ou anne.leautier@grandest.fr

Retrouvez le règlement complet sur :
www.grandest.fr rubrique AIDES

